



**Gestion d'élèves
présentant des difficultés
de comportement à l'école**

1- PISTES DE REFLEXION INCONTOURNABLES

Dans la majeure partie des situations, les difficultés de comportement chez un élève n'apparaissent pas soudainement. On observe une dégradation de ses attitudes au cours du temps. Il convient donc, lorsque des comportements inadaptés sont observés, de mettre en place sans attendre un cadre contenant et des adaptations pédagogiques.

LIRE ET ANALYSER UN COMPORTEMENT

La réponse à apporter, la posture à avoir est différente selon que l'élève est en conflit, agressif ou en crise.

CONFLIT > amener l'élève à comprendre, au fil des semaines, qu'il peut faire autrement et que les professionnels l'accompagnent pour apprendre à respecter les règles de la classe / de l'école (**contrat d'objectif éducatif**).

Note : marquer systématiquement les écarts aux règles est stigmatisant et ne permet pas à l'élève d'évoluer.

AGRESSIVITÉ > l'élève porte atteinte de manière préméditée au groupe, à une personne. Pour cela, il doit recevoir une sanction. **Dispositif pour traiter l'agression** : l'élève sort momentanément de la classe pour libérer ses affects, il réfléchit à son acte – ce que j'ai fait, la règle que je n'ai pas respectée, ce que je risque en termes de sanction, traitée en différé.

CRISE > protocole de gestion de crise. Avoir à l'esprit qu'à ce moment-là, l'élève est en souffrance et qu'il ne contrôle pas ce qui se déroule. Dans l'immédiat, appeler la famille pour prendre en charge l'élève. A défaut, appeler le service des urgences au 15 (uniquement si l'intégrité de l'enfant ou d'autres personnes est en jeu). Dans tous les cas, prévenir l'inspecteur de l'éducation nationale et rencontrer la famille après la crise.

La gestion des difficultés de comportement d'un élève est une action concertée. Elle nécessite, systématiquement, une analyse des besoins de l'élève conjointe entre l'équipe de l'école et les parents (responsables légaux) à laquelle peuvent être associés le Rased et les partenaires de santé et sociaux.

L'ACCUEIL DES FAMILLES

Comment les faire rentrer en classe, dans une dimension partenariale ?

Si le contact est quotidien : parler des réussites de la journée.

Si un contact régulier (mensuel, par période) est mis en place : échanger sur les objectifs éducatifs communs et la manière de les mettre en œuvre en classe et à la maison...

CIRCONSTANCIER SA RÉPONSE, SE RÉGULER ET RÉGULER

Lorsqu'une situation de conflit surgit en classe, l'enseignant doit être conscient que la réponse immédiate est **empreinte de « personnel »**. Même si on la canalise rapidement et apporte une réponse professionnelle, cette réponse est **conditionnée par les émotions**. Toutefois, de manière immédiate, on peut faire deux choses : circonscire sa réponse : on ne peut réagir de la même manière, quel que soit le « conflit ».

Ainsi, selon la situation, il convient de :

- **Grader la réponse**. Cela implique de réfléchir en amont, en équipe, à 3 ou 4 situations-types, de comportements déviants ou de conflit, et à des réponses différentes (dans la posture, dans les paroles). Les relations gagneront en lisibilité.

- **Différer la réponse**. Toute situation de conflit demande à **être réfléchie et rendue explicite**. Il paraît difficile de faire cela en situation de classe. Ainsi, le mieux est d'apporter une réponse immédiate, car il faut bien clore l'incident, tout en laissant la situation ouverte pour une résolution du problème en différé.

Parallèlement, une posture professionnelle peut être proposée pour réguler et se réguler : les 5 C (Calmer ses sentiments, Communiquer, Chercher des solutions, Choisir la meilleure, Cultiver la sérénité).



2- PROTOCOLE

Toute réponse apportée doit être en conformité avec le règlement départemental.

LORSQUE LES DIFFICULTÉS DE COMPORTEMENT APPARAISSENT DE MANIÈRE RÉCURRENTÉ CHEZ UN ÉLÈVE

- L'enseignant prend le temps d'échanger avec l'élève sur son comportement pour analyser ses difficultés et apporter des réponses pédagogiques adaptées. Ces échanges peuvent être réguliers. Ils s'opèrent dans un climat serein pour favoriser le dialogue et la compréhension de la situation par l'enseignant et par l'élève. Ces temps peuvent contribuer à favoriser une relation de confiance permettant parfois aussi de diminuer les attitudes inadaptées de l'élève en classe.
- L'équipe de l'école est mobilisée pour résoudre la situation. Les enseignants co-construisent des moyens pédagogiques adaptés permettant de gérer les comportements de l'élève.
- Les parents/responsables légaux sont régulièrement rencontrés pour définir des actions conjointes permettant d'accompagner l'élève à faire évoluer positivement ses attitudes. Une grande vigilance est portée à l'accueil réservé aux familles afin de ne pas induire des formes de culpabilité. Il s'agit de mener un travail éducatif concerté visant au bien-être de l'enfant à l'école.
- Une équipe éducative est réunie par le directeur de l'école à laquelle sont invités l'IEN de circonscription, les enseignants de l'école et membres du Rased, les parents ou responsables légaux, les partenaires éducatifs et de santé pour effectuer un bilan global (pédagogique, médico-psychologique, social...). L'équipe éducative fixe des objectifs.
- L'enseignant contractualise avec l'élève ces objectifs progressifs et à sa portée relatifs à ses attitudes inadaptées : ensemble, ils ciblent des comportements à faire évoluer. L'enseignant élabore des moyens pédagogiques pour accompagner l'élève à progresser. Celui-ci dispose d'outils d'auto-évaluation pour mesurer ses progrès de comportement.
- L'enseignant vérifie que les apprentissages proposés à l'élève correspondent à son niveau et à ses besoins. Il s'agit que celui-ci soit en mesure de réaliser le travail proposé. En effet, il est fréquent que des élèves développent des attitudes inadaptées aussi parce que les apprentissages scolaires proposés sont d'un niveau supérieur à leurs compétences.

Nb : à tout moment du protocole, l'équipe de l'école, en concertation avec l'IEN de la circonscription, peut, bien-entendu, faire appel aux membres du Rased pour un accompagnement psychologique et/ou pédagogique complémentaire(s).

- L'enseignant encourage, félicite les réussites de l'élève pour lui donner confiance et envie de s'investir scolairement. Il s'agit que l'enfant ait une image positive de lui en tant qu'élève.
- L'enseignant a recours à une pédagogie explicite pour accompagner l'élève à verbaliser ses stratégies, sa compréhension des notions. Cela lui permet de développer de la confiance en lui et avec le maître. Dans ce contexte, la verbalisation de raisonnements erronés est un point d'appui pour déconstruire les fausses représentations et élaborer les savoirs scolaires.



DES DIFFICULTÉS IMPORTANTES DE COMPORTEMENT SE POURSUIVENT

Contacter le conseiller pédagogique de la circonscription pour enrichir l'analyse

- Le conseiller pédagogique de circonscription réalise une observation. Cela donne lieu à un échange avec l'équipe de l'école et avec l'enseignant de la classe. Des pistes pédagogiques adaptées/différenciées sont proposées. Une nouvelle observation est programmée quelques semaines plus tard pour mesurer les progrès de l'élève et ses besoins.
- Il réalise un compte rendu qui est remis au directeur de l'école, à l'enseignant, à l'IEN.

L'IEN de la circonscription peut faire appel au groupe de personnes ressources. Les actions du groupe de personnes ressources

Ce groupe est composé de conseillers pédagogiques, d'enseignants référents, d'un IEN de circonscription, de l'IEN-A, de l'IEN ASH, des conseillers techniques médecin, assistante sociale et infirmière.

Il est sollicité par l'IEN de la circonscription de l'élève qui présente de difficultés de comportement lorsque les aménagements proposés par l'équipe de l'école et le conseiller pédagogique (*voir page 3*) n'ont pas abouti à des progrès de l'élève :

- L'IEN-A, IEN ASH ou l'IEN de circonscription membre du groupe sollicite un conseiller pédagogique ou ERSEH pour une analyse de la situation.
- Un échange a lieu entre ce professionnel et le conseiller pédagogique qui a accompagné l'école, sur la base du compte rendu élaboré par ce dernier.
- Le professionnel du groupe de personne ressource contacte l'école et convient d'une date d'entretien avec l'équipe, l'enseignant de la classe + observation de l'élève. Ce travail donne lieu à des propositions complémentaires aux pistes pédagogiques. Une nouvelle observation/réunion de travail peut être programmée quelques semaines plus tard pour accompagner l'évolution de la situation.
- Si besoin, les IEN du groupe de personnes ressources sollicitent les conseillers techniques médecin, assistante sociale et infirmière pour envisager des solutions complémentaires.
- Un compte rendu est réalisé, visé par un IEN du groupe de personnes ressources puis remis au directeur de l'école, à l'enseignant et à l'IEN de l'école.



LES CONTACTS UTILES

Téléphones et/ou adresses mails

IEN de circonscription :

Conseiller pédagogique de circonscription :

Référent Rased :

Psychologue scolaire :

Appel du 15 dans les situations graves

IEN Adjoint : Frédéric FULGENCE

IEN ASH : Marie BREGEON

IEN membre du groupe de personnes ressources : Pascal BONNET

Les enseignants conseillers pédagogiques membres du groupe de professionnels ressources

- Laure TURI, CPC ASH
- Véronique DUPIN, CPC Poitiers Sud
- Sylvie ROBIN, CPC Poitiers Est

Les enseignants référents membres du groupe de professionnels ressources

- Matthieu GRENIER
- Laurent MAURY

Médecins scolaires :

- du secteur :
- du groupe ressource : docteur BLOTTIAUX et docteur DUCCELLIER

Médecin CT DSDEN86 : Patricia TISSIER FIZAZI

Infirmière scolaire du secteur :

Ou Infirmière CT DSDEN86 : Claire BERNARD

MDS (Assistante sociale) :

Loudun 05 49 98 10 83, Châtellerauld nord 05 49 23 23 02, Châtellerauld sud 05 49 21 38 51, Jaunay Clan 05 49 00 43 49, Chauvigny 05 49 46 41 56, Fontaine Le Comte 05 49 00 51 30, Poitiers 05 49 41 97 00, Civray 05 49 87 01 35, Montmorillon 05 49 91 11 03 ou 05 49 91 08 37

CT de service social DSDEN86 : Hélène JARIEL

